**Zeitschrift:** Domaine public
**Herausgeber:** Domaine public
**Band:** 28 (1991)
**Heft:** 1048

**Rubrik:** En bref

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 15.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

complète. Certaines parvenaient ainsi à toucher plusieurs fois les allocations sociales. Quelques mesures techniques et une augmentation des effectifs rattachés à ce service permettent aujourd'hui de traiter ces données en moins de vingt jours; des essais vont être menés pour que ce contrôle puisse être effectué en temps réel, c'est-à-dire au moment du dépôt de la demande. Paul-Olivier Vallotton estime que la suppression des demandes multiples permettra de diminuer d'un quart environ le nombre de cas à traiter.

**Agir vite et bien**

La «cantonalisation» de la procédure, déjà effective dans certains cantons, en cours dans d'autres, permettra pour sa part d'accélérer considérablement la procédure (à noter que le rapport vaudois n'en fait pas mention et que le Conseil d'Etat attend de voir les résultats obtenus dans d'autres cantons avant de se décider...) Genève a engagé quinze personnes de niveau universitaire, dont treize sont déjà en fonction, et qui ont toutes suivi un stage de formation d'un mois à Berne. Ainsi, chaque requérant sera auditionné dans les vingt jours à partir du moment de son attribution au canton; s'il le souhaite, il pourra consulter les procès-verbaux d'audition du centre d'enregistrement et du fonctionnaire cantonal et disposera d'un délai de dix jours pour faire des observations, au besoin avec l'aide d'une œuvre d'entraide dont il recevra la liste. Si ce droit n'est pas utilisé, le projet de décision sera transmis à Berne dans les deux à trois jours; dans le cas contraire, il faudra compter une dizaine de jours supplémentaires. Il suffira alors de quelques jours pour que la Confédération avalise le projet de décision cantonal. Genève s'est ainsi donné les moyens de traiter les demandes en un mois environ et espère diminuer le nombre des recours en permettant au requérant et aux œuvres d'entraide de faire part de leurs remarques avant que la décision soit prise.

«*Si on a l'espoir de maîtriser l'asile*, précise M. Vallotton, *reste le problème de l'immigration clandestine et du travail au noir: vous fermez la porte et les gens entrent par la fenêtre; nous devons donc le canaliser par les voies légales et la proposition genevoise de créer un permis de travail temporaire pour les ressortissants des pays en développement reste d'actualité.*»

Belle illustration du fédéralisme: il y a les cantons qui font l'état des lieux et ceux qui font le ménage. ■

CULTURE

# Le rêve et la réalité

(*jd*) Face à la culture, les Suisses ont une attitude schizophrénique. C'est ce qui ressort d'une étude conduite par des sociologues zurichois dans le cadre du programme national sur l'identité culturelle.

A l'époque du «tout culturel» et de l'engouement pour les manifestations artistiques de tous genres, il était intéressant de sonder les têtes afin de mettre à jour ce que les gens considèrent comme culturel. Le résultat est assez conforme à une échelle des valeurs traditionnelle: le théâtre (78%), les bibliothèques (71%) et la musique populaire (61%) font incontestablement partie de la culture. Moins de certitude pour les services religieux (44%), le fait d'aller au restaurant (42%), le théâtre de rue (41%), la lecture des journaux et revues (39%), la télévision et les voyages (36%), la participation à une société de gymnastique (33%) ou la visite d'une exposition de bétail (30%). Franchement minoritaires, le match de football (21%), la foire informatique (20%) et la visite d'une usine (15%).

Mais les chercheurs ne se sont pas contentés de ces représentations; ils ont voulu savoir comment les Suisses occupaient leurs loisirs. En tête les voyages et les excursions, le sport et le «fitness», les sorties avec les amis pour un repas et la télévision au chaud chez soi. En queue de liste la visite d'expositions, la création personnelle, les cours de formation. Il existe donc un fossé important entre ce qui est perçu comme culturel et les activités réelles parmi lesquelles dominent largement le marché des loisirs, les offres commerciales.

L'image se transforme à nouveau lorsqu'on demande aux gens quelles sont leurs souhaits d'avenir. Reviennent alors au premier rang les valeurs de réalisation personnelle, de mode de vie compatible avec l'environnement. Si les Suisses disposaient de plus de temps, ils feraient certes plus de sport et de voyages, mais aussi ils liraient plus de livres scientifiques et de littérature, ils fréquenteraient plus souvent des manifestations artistiques tant classiques qu'alternatives et utiliseraient les médias «de manière plus intelligente».

L'horizon à nouveau s'assombrit lorsque les personnes interrogées expriment leurs prévisions quant à l'évolution de la Suisse: une majorité pronostique plus de stress, une dégradation de l'environnement et le développement de l'automation et des manipulations génétiques.

Le responsable de la recherche observe en conclusion que les individus ne sont pas si désorientés qu'on veut bien le dire: ils savent ce qu'ils veulent même s'ils ne vivent pas ce qu'ils désirent. Cette schizophrénie, en définitive, ne conduit-elle pas à la frénésie de consommation qui caractérise notre société ? En effet la multiplication des offres de loisirs sur le marché comme l'explosion culturelle de nature commerciale ne répondent plus à des besoins de jouissance mais nous permettent tout simplement d'oublier notre pessimisme, d'éloigner de notre esprit ce fossé entre rêve et réalité. ■

## EN BREF

Bienne abrite actuellement un réfugié célèbre, mais mort il y a longtemps: une statue de Lénine, condamnée à la casse en ancienne RDA, est exposée pendant l'été. Etrange vision du petit homme s'adressant au peuple comme aux plus beaux jours de la révolution. A voir, si on a l'occasion de passer au faubourg du Lac.

Régis Jacquard, un frontalier haut-savoyard, vient d'être nommé secrétaire fédératif de la FTMH genevoise. Il a travaillé chez Hispano-Suiza de 1965 à 1984 et dès 1985 il était permanent à la FTMH. C'était logique puisqu'un tiers des 7200 membres de ce syndicat, à Genève, sont des frontaliers et que 30% des travailleurs de la métallurgie genevoise le sont aussi.

Augmentation des tarifs pour l'acheminement du courrier en France. Actuellement une lettre affranchie au tarif ordinaire (notre tarif A) a sept chances sur dix (69,1%) d'arriver le lendemain et neuf chances sur dix d'arriver le lendemain ou le surlendemain. Le courrier non urgent est plus cher qu'en Suisse (2 fr. 20 = 56 centimes). A préciser qu'il s'agit de plis de moins de 20 grammes.